



jouissance de logement familial

Par Ik27000, le 13/05/2012 à 00:05

j'ai quitté le logement conjugal avec les enfants après plusieurs main courante de deux cotés et après un passage en correctionnel nous avons été condamnés chacun d'un mois avec surcis pour violence. nous avons trois filles et par peur j'ai dû quitter la maison avec les enfants parce que lui il a refusé de le faire, avec les enfants nous avons été hébergés dans un studio de 16mc par une copine qui avait un fils, notre 3 eme enfant est atteinte d'une maladie génétique et ne supporte pas le froid, en deux mois elle a été hospitalisée 4 fois parce que l'appartement était mal isolé et il faisait très froid, sans emploi je ne pouvait pas trouvé d'appartement, une amie a parlé de ma situation à son bailleur qui m'a proposé un appart en province, mais dans cette région il n'existe pas de spécialiste pour le cas de ma fille, il fait très froid, et je n'ai pas de permis de conduire. pensez vous qu'il m'est encore possible que le juge m'attribue l'ancien logement? Parce que Monsieur lui refuse toujours de quitter même dans le cas de maladie de sa propre fille.